

**DEMANDE DE DEROGATION POUR LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT ET LA
PERTURBATION INTENTIONNELLE**
Cerfa N°13 616*01

**DEMANDE DE DEROGATION POUR LE TRANSPORT DE SPECIMENS D'ESPECES
ANIMALES PROTEGEES**
Cerfa n° 11 629*02

**TRANSPORT D'ŒUFS et D'INDIVIDUS EN DANGER ; CAPTURE ou
ENLEVEMENT ; PERTURBATION INTENTIONNELLE DES ESPECES :
BUSARD CENDRE (*Circus pygargus*), BUSARD SAINT-MARTIN
(*Circus cyaneus*) et BUSARD DES ROSEAUX (*Circus aeruginosus*)**

Mai 2018



Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres

48 rue Rouget de Lisle 79000 NIORT
contact@ornitho79.org <http://www.ornitho79.org>

05 49 09 24 49

Présentation de l'association : Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS)

Coordonnées :

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS)
48, rue Rouget de Lisle - 79000 NIORT
05 49 09 24 49 - contact@ornitho79.org – www.ornitho79.org

Historique : le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS), créé le 31 décembre 1981, a pour objet l'étude et la protection des oiseaux sauvages et de leurs milieux dans le département des Deux-Sèvres. Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres est une association loi 1901 agréée « protection de la nature » et « Jeunesse Education Populaire », représentative et habilitée, affiliée à Poitou-Charentes Nature, France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine (niveau régional) et à France Nature Environnement (niveau national).

Son objet statutaire est le suivant :

- Etudier et protéger les oiseaux sauvages et leurs milieux dans le département des Deux-Sèvres
- Coordonner les activités des ornithologues du département
- Assurer des missions de formation et d'information, et d'animation notamment auprès des scolaires
- Publier les résultats des travaux effectués
- Représenter les ornithologues en toute occasion les concernant
- En cas de besoin, dans la mesure où des infrastructures, des projets ou activités de toutes natures situées hors du département des Deux-Sèvres pourraient avoir une incidence directe ou indirecte sur l'avifaune des Deux-Sèvres, l'association pourra engager des actions, notamment juridiques, sur le territoire métropolitain de sa propre initiative ou en appui avec d'autres structures.

Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres comme toutes les associations de protection de la nature n'a en réalité qu'une mission : « l'animation du débat environnemental » qui se décline en 4 actions : les actions institutionnelles ; les études, la protection, la conservation des espèces et des milieux ; l'éducation à l'environnement ; et la diffusion & communication des connaissances.

Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres compte 401 adhérents et 15 salariés en mai 2018, répartis sur tout le territoire départemental et au-delà.

Responsables : Son président est Jean-Michel PASSERAULT et son directeur Xavier FICHET (xavier@ornitho79.org – 06 73 17 87 50).

Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration est composé de 19 membres dont un bureau de 5 personnes.

Bureau :

Jean-Michel Passerault – Président
Jérôme Tricaud – Trésorier
Marie-Line Dupeux-Durand - Secrétaire
Jean Worms – Secrétaire adjoint
Cédric Rodon – Trésorier adjoint

Equipe de salariés 2018 :

Pôle administratif et vie associative

Xavier Fichet – Directeur

Anne Jarry – Assistante de direction

Laurence Hizette – Chargée de communication et Vie associative

Pôle Expertise et conservation

Victor Turpaud-Fizzala – Chargé de missions Pays Mellois

Clément Braud – Chargé de missions Bocage

Christophe Lartigau – Chargé de missions Thouarsais

Alexis Martineau – Chargé de missions Niortais

Rémi Chargé – Géomaticien

Thomas Gouëlle – Chargé d'études

Jessica Villers – Chargé d'études

Jean-Baptiste Perrotin – Chargé d'études

Samuel Peroteau – Chargé d'études

Pôle Education à l'environnement

Laure Duvallat – Animatrice nord Deux-Sèvres

Barbara Puaud – Animatrice nord Deux-Sèvres

Franck Jury – Animateur sud Deux-Sèvres

1.1. Action générale dans laquelle s'inscrit l'opération

Depuis sa création en 1981, le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) agit activement dans le suivi et la protection des espèces Busard cendré (*Circus pygargus*), Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) et Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), ci-après nommés « Busards » en partenariat avec de nombreux organismes (CNRS-CEBC, LPO, ONCFS, PNR Marais-Poitevin...)

Natura 2000

Le Groupe Ornithologique des Deux Sèvres a été mandaté par l'Etat pour réaliser les Documents d'Objectif (DOCOB) et les Chartes Natura 2000 des quatre Zones de Protection Spéciale avifaune de plaine des Deux-Sèvres : « Plaine de Niort Sud-Est », « Plaine de Oiron-Thénezay », « Plaine de la Mothe-Saint-Héray - Lezay » et « Plaines de Niort nord-ouest ».

Le Conseil départemental des Deux-Sèvres et la DREAL Poitou-Charentes puis Nouvelle-Aquitaine nous missionne annuellement pour assurer la rédaction des notices d'enjeux, les suivis d'espèces et la sauvegarde des nichées de Busards.

MAEC

Nous sommes animateurs des mesures agro-environnementales depuis les CTE, CAD, MAEt et actuellement des Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEC) sur 5 territoires de plaines des Deux-Sèvres : Plaine de Oiron-Thénezay, Plaine de la Mothe-Saint-Héray – Lezay, Plaines de Niort nord-ouest, Plaine de Niort sud-ouest, Plaine de Brioux Chef-Boutonne.

Stratégies de conservation

Nous sommes associés aux différents Plans nationaux de protection et de sauvegarde des Busards.

Habilitations et représentations

Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres est agréé Protection de la Nature et habilité à siéger en Commissions administratives :

- Commission Départementale d'Orientation Agricole
- Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles et Forestiers
- Commission Départementale et Communale d'Aménagement Foncier
- Commission Départementale des Sites, Paysages et Perspectives (CODENA Paysages et CODENA Nature)
- Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage

1.2. Objectifs

En Deux-Sèvres, les trois espèces de Busards nichent essentiellement dans les céréales (blé, orge, triticale...). Il arrive parfois qu'ils nichent en milieu forestier ou humide (roselière).

La date précoce de récolte des céréales (moisson) ne permet plus à ces espèces d'amener leurs jeunes jusqu'à l'envol, détruisant ainsi les nichées.

Après avoir repéré les nids et en accord étroit avec les agriculteurs, nous mettons en place des suivis des nichées.

Lors de ces suivis, la date d'envol de la nichée doit être estimée pour, le cas échéant, protéger le nid de toute destruction par la moisson.

Après la récolte du couvert, la probabilité de prédation du nid est élevée.

C'est pourquoi, nous demandons :

- à pouvoir mesurer les œufs et les poussins, manipulation indispensable à l'estimation de leur date d'envol,
- à pouvoir installer une protection grillagée en cas de moisson précoce,
- à pouvoir survoler les nids avec un drone (en respectant la loi en vigueur), pour une surveillance accrue et sans dommage sur les cultures,
- à pouvoir récupérer les œufs et les transporter vers le centre UFCS-LPO de Christian Pacteau situé à Saint-Denis-Du-Payré (85).

La découverte d'œufs peut se faire directement par un agriculteur, qui nous contactera alors.

Au cours des moissons, des adultes ou de jeunes Busards peuvent être blessés, c'est pourquoi nous demandons également à pouvoir les transporter vers un centre de soins qui les prendra en charge.

L'objectif final est donc la sauvegarde des trois espèces de Busards, par l'élevage des jeunes, qui sinon auraient été condamnés.

1.3. Résultats attendus

Entre 100 et 300 couples reproducteurs de Busards sont annuellement découverts en Deux-Sèvres. Le nombre d'œufs par nichée étant de trois à cinq, nous estimons le nombre d'œufs ou de poussins susceptibles d'être manipulés aux alentours de 500 par an. Avec un taux de protection entre 50 et 100 % des nichées selon les années et les secteurs, nous pouvons estimer qu'environ 450 poussins peuvent être sauvés des moissons ou être naturellement élevés par leurs parents.

Malheureusement, il peut arriver que ceci ne puisse être possible pour quelques nichées (refus de l'agriculteur de pénétrer dans sa parcelle, découverte du nid pendant la moisson, abandon du nid...) et donc que le dernier recours soit le transport des œufs ou des poussins vers un centre de soins. Nous pouvons ainsi estimer qu'entre 0 et 30 œufs soient annuellement susceptibles d'être transportés.

La majorité des poussins liés au suivi seront bagués (bague muséum) par les bagueurs spécialistes ou généralistes mentionnés ci-dessous.

1.4. Portée locale, régionale, nationale

Etant donné le statut de conservation particulièrement défavorable des Busards au niveau national, étant donné la part importante des populations deux-sévriennes et la nécessité de protéger les nichées, l'action entreprise est de portée locale, régionale et nationale forte.

1.5. Localisation de l'action

Origine :

La nidification des Busards en Deux-Sèvres se déroule actuellement majoritairement sur les ZPS Plaine de Niort-sud-est, ZPS Plaine de La Mothe-St-Héray Lezay, ZPS Plaines de Oiron-Thénezay, ZPS Plaines de Niort Nord-Ouest, ainsi que les plaines de Niort Sud-Ouest et de Brioux Chef-Boutonne.

Néanmoins, il existe des cas de reproduction sur des territoires annexes de Bocage, Gâtine et autres plaines céréalières. De plus, 3 des 4 ZPS se situent en limite départementale. Par conséquent, la présente demande inclut l'ensemble du département des Deux-Sèvres ainsi que les zones limitrophes en Vienne et en Vendée situées dans les périmètres ZPS. En Vienne (ZPS Mirebalais – Neuville) : Moncontour, St-Jean-de-Sauves, La Grimaudière, Craon, Massognes, Maisonneuve, Cherves, Chalandray, Ayron / en Vienne (ZPS La Mothe-St-Héray Lezay) : St-Sauvant, Rouillé / En Vendée (ZPS Niort Nord-Ouest) : Benet, Nieul/l'Autize, Oulmes, St-Hilaire-des-Loges.

Destination :

Les œufs ou les individus blessés sont destinés au Centre UFCS-LPO Vendée, situé Le haut bourg – 85 580 SAINT-DENIS DU PAYRE.

Le responsable en charge de ce centre est Christian PACTEAU.

1.6. Personnes chargées du transport et des manipulations/suivis 2018

Les personnes chargées du transport sont :

- Des salariés ornithologues du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres :

Xavier Fichet – Directeur – salarié du GODS depuis 1998. Titulaire d'une maîtrise de Biologie des Organismes et des Populations. Bagueur spécialiste Busards.

Victor Turpaud-Fizzala – Chargé de missions depuis 2009. Formation bagueur généraliste MNHN en cours. Bagueur spécialiste Busards

Christophe Lartigau – Chargé de missions depuis 2014. BTS GPN. Bagueur spécialiste Busards. Formation bagueur généraliste MNHN en cours.

Alexis Martineau – Chargé de missions depuis 2018. Licence GENA. Bagueur et marqueur spécialiste Busards en cours. Quatre années de capture, marquage sur l'Outarde houbara.

Rémi Chargé – Chargé de missions & Géomaticien depuis 2016 – Docteur en écologie – Thèse sur l'Outarde houbara.

Thomas Gouëlle – Chargé d'études. Master 2 en Ecologie. Bagueur généraliste MNHN.

Clément Braud – Chargé de missions depuis 2010. BTS GPN.

Jessica Villers – Chargé d'études.

Jean-Baptiste Perrotin – Chargé d'études. Bagueur spécialiste Busards.

Samuel Peroteau – Chargé d'études. Bagueur spécialiste Busards.

- Des stagiaires ou services civiques Ornithologues du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres :

Alexandra Christin, Louison Mauillon, Martin Bidart, Aurore Buret, Alice Scalzo et Maïlyse Bellanger.

- Des bénévoles Ornithologues du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres :

René Pout, Jean-François Quété, Patrick Martin, Joëlle Châtain, Patrick Boucheny, Nathalie Lallart, Gilles Minaud, Jean-Pierre Defois, Martin Grienberger, François Marchesseau et Jean-Michel Passerault, tous impliqués de longue date dans les suivis et la protection des Busards.